

Les Affranchis lancent verifconstat.fr

dimanche, 01 décembre 2019

Société indépendante spécialisée dans la gestion de sinistre et le conseil aux automobilistes accidentés, Les Affranchis viennent de lancer officiellement le site internet verifconstat.fr : une plateforme qui, par une analyse précise du constat amiable, permet de lever les éventuels doutes quant à la responsabilité de chacune des parties concernées par le sinistre.



Les Affranchis, depuis leur fondation en 2015 à Clermont-Ferrand, n'ont cessé de [promouvoir une gestion de sinistres](#) indépendante des donneurs d'ordres et plus conforme [aux équilibres attendus](#) par les automobilistes accidentés, qu'ils soient responsables ou non. Or, la société fondée par le carrossier Benjamin Labonne et le gestionnaire de sinistres Steve Saez a relevé que «*8 fois sur 10, un constat amiable est mal rédigé, [...] ce qui peut avoir de grosses conséquences sur l'indemnisation du sinistre, un malus éventuel ou une franchise à régler*».

Les Affranchis positionnés en tiers de confiance

Aussi, la startup, qui se revendique du monde de l'assurtech, a décidé de lancer verifconstat.fr. Le site se présente comme le premier service à destination des particuliers et des entreprises leur permettant d'évaluer eux-mêmes leur taux de responsabilité, en toute indépendance des assurances. «*Nous nous sommes rendu compte, dans le cadre de procédures de recours direct, que les constats analysés ne permettaient pas de rendre tous les dossiers éligibles à la procédure, évoque Benjamin Labonne. Beaucoup de gens qui souhaitaient ouvrir une procédure avaient encore des doutes sur leur responsabilité, raison pour laquelle nous avons imaginé verifconstat.fr.*»

En s'inscrivant sur verifconstat.fr, l'automobiliste sinistré peut envoyer son constat amiable, recto-verso, pour analyse et déterminer clairement s'il est responsable, non responsable ou si les torts sont partagés. Les Affranchis affirment garantir une réponse sous 24h et gratuitement, afin que l'automobiliste puisse ensuite envoyer le constat à son assurance avec davantage de certitudes sur son degré de responsabilité. Dans le cadre de verifconstat.fr, l'utilisateur peut aussi déclarer s'il est intéressé par un recours direct ou par une remise sur franchise, par exemple.

Atteindre un minimum de quatre constats analysés par jour

«verifconstat.fr nous permet de continuer de positionner Les Affranchis en tiers de confiance, estime Benjamin Labonne. Nous reprenons le barème de la convention IRSA mais aussi les règles de droit commun du Code de la route pour évaluer les responsabilités et permettre à l'automobiliste qui fait appel à nous d'être sûr de son degré d'implication. Mais attention : nous ne stockons pas les constats, nous prenons garde au respect du RGPD.»

Le site, qui a été présenté le 27 novembre dernier au Bivouac, accélérateur de startups de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne recueille pour l'instant qu'une poignée de constats amiables par semaine. Mais Benjamin Labonne le confirme : *«nous pensons facilement atteindre les quatre constats par jour»*.